



ARRÊTÉ N° 153/2024

Circulation interdite Sauf Riverains Rte de Dinan Sens sortant vers Trélivan Le 30 Septembre 2024 de 8h30 à 12h30

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise MVTP en date du 11 septembre 2024 d'interdire la circulation rte de Dinan pour des travaux sur le réseau gaz le 30 septembre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la suppression d'un coffret gaz, la circulation sera interdite sauf riverains rte de Dinan sens sortant vers Trélivan le 30 septembre 2024 de 8h30 à 12h30.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par l'avenue de l'Aublette.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise MVTP.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise MVTP.

Fait à QUÉVERT, le 16/09/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 18 septembre 2024